



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES LANDES

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations

Mont de Marsan, le

Mission santé protection des animaux
et de l'environnement

Affaire suivie par : M. Laurent LAFARGUE
Tél: 05 58 05 76 30
Mél : ddcsp@landes.gouv.fr

Objet: Déclaration ICPE d'un élevage de chiens

**CREATION OU EXTENSION
D'ELEVAGE, VENTE, TRANSIT, GARDE, FOURRIERE.....
DE CHIENS**

Soumis à déclaration

Rubrique 2120, au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de
l'environnement

ELEMENTS CONSTITUTIFS d'un DOSSIER

à RETOURNER à la PREFECTURE en 3 EXEMPLAIRES

1. Imprimé «Création ou extension des élevages de chiens soumis à déclaration» dûment rempli (dont ci-joint un exemplaire vierge)
2. **Plan de situation du cadastre indiquant dans un rayon de 100m l'emplacement des habitations, des locaux, cours d'eau, points d'eau.**
3. **Plan d'ensemble au 1/200^{ème} ou au 1/1000^{ème} (pour le plan au 1/1000^{ème} compléter la demande de dérogation jointe) accompagnée de légendes claires et éventuellement de descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation. Sur le plan, doivent apparaître dans un rayon de 35m minimum l'emplacement des construction avoisinantes, ainsi que les points d'eau, cours d'eau et égouts.**

NB: Ce dossier est à rédiger au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et il ne dispense pas de l'application des autres formalités nécessaires à la réalisation de ce projet (certificat de capacité, permis de construire....)